



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE DIJON

Le mot du président | Marc Heinis

L'année 2013 a été marquée par une croissance sans précédent du nombre des nouvelles requêtes déposées au tribunal administratif de Dijon (3 343 en 2013 contre 2 831 en 2012). Le sens du service public et l'investissement personnel des magistrats, des assistants, des greffiers et des agents de la juridiction ont permis de maintenir le nombre des jugements prononcés à un niveau très élevé (3 018 en 2013). Cela a toutefois été insuffisant pour prévenir l'augmentation du stock (1 976 affaires au

31 décembre 2013) et du délai prévisible moyen de jugement (près de huit mois au 31 décembre 2013). Le nombre d'affaires anciennes de plus de deux ans est cependant demeuré inférieur à 2%. L'année 2014 sera marquée par la recherche d'un gain d'efficacité supérieur, afin d'améliorer l'instruction des affaires et de réduire le délai de jugement, qui constitue un élément essentiel de la qualité d'une décision de justice. Elle verra aussi la mise en œuvre de l'application électronique Télérecours, qui permettra des

échanges dématérialisés, sûrs, rapides et sans frais postaux, entre le tribunal, les avocats et les administrations.

CHIFFRES CLÉS
2013

3 343
affaires enregistrées

soit une augmentation de **18%**
par rapport à 2012

3 018
affaires jugées

soit une baisse de **3%**
par rapport à 2012

DÉLAI PRÉVISIBLE
MOYEN DE JUGEMENT
(EN MOIS)

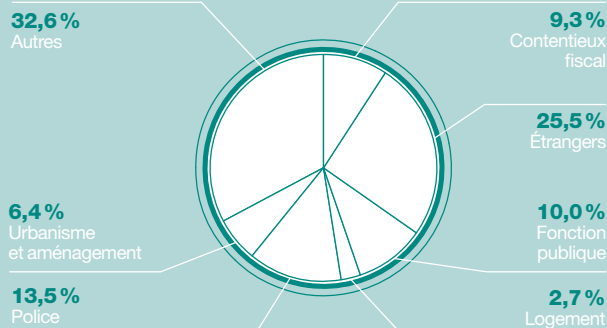


7 m 26 j

C'est le délai prévisible
moyen en 2013

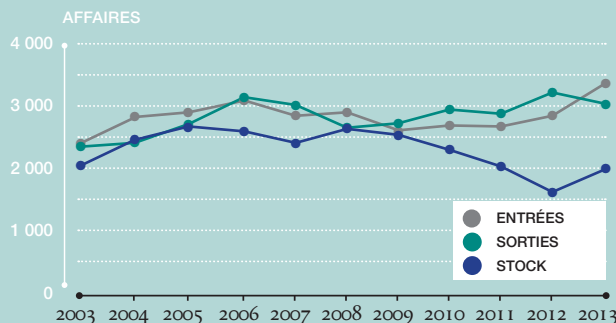
Il était de **10 m et 20 j** en 2003

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES EN 2013
PAR TYPE DE CONTENTIEUX



Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

NOMBRE D'AFFAIRES
EN DONNÉES NETTES*
(DEPUIS 2003)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.